



## condition suspensive demandée par le vendeur

Par **meckko**, le **22/10/2019** à **10:48**

Bonjour,

Dans le cadre d'une vente immobilière, un vendeur peut-il demander d'ajouter, dans le compromis de vente, une condition suspensive qui stipule l'obtention de son prêt dans le cadre de l'acquisition de son nouveau bien ?

Je m'explique :

le vendeur met en vente son bien pour acheter une autre maison. Il aura besoin d'un prêt pour sa nouvelle acquisition.

Il demande donc que la vente de sa maison soit conditionnée par l'obtention de son prêt pour pouvoir acheter sa future maison.

Cordialement

Thierry